

**Les enjeux de transition écologique amènent Résistex à se positionner sur une démarche BAS CARBONE contribuant à l'objectif de neutralité carbone que s'imposent les Etats au terme de 2050.**

En 2021, un accord a été pris par 55 Etats sur l'objectif de neutralité carbone à 2050, comme étant « l'atteinte de l'équilibre des Etats entre les émissions de gaz à effet de serre et les absorptions anthropiques ».

Impliqué depuis bientôt 15 ans dans la lutte contre les émissions de CO<sub>2</sub>, au moment de son adhésion aux opportunités de la Croissance Verte, Résistex décide de s'impliquer de façon encore plus ambitieuse dans une trajectoire de décarbonation, qui contribuera à la trajectoire des Etats vers la neutralité carbone.

En effet, ce positionnement, cohérent avec l'histoire de Résistex, est rendu d'autant plus nécessaire par l'implication forte de l'entreprise dans le Global Compact France ; c'est également un atout en tant que « marque employeur » à la fois pour réduire le turn-over et pour attirer les talents de demain.

Dans cet objectif, la formalisation, en 2022 « d'un Agenda 2030 », revu et amélioré annuellement, décrira à l'image de celui des Etats cette trajectoire de décarbonation en décrivant les objectifs de diminution des émissions et d'augmentation de la compensation ainsi que et les résultats obtenus.

Cet agenda tiendra compte :

- des capacités de Résistex à diminuer ses émissions, sur la base des domaines de progrès (diapo suivante)
- du rythme de diminution des émissions des acteurs qui impactent les émissions de Résistex,
- du choix du niveau de coût des efforts de diminution des émissions (en technologies, travaux, matériel, voitures...),
- du choix du niveau de coût de la compensation carbone : une fois le bilan carbone 2021 réalisé, il sera possible de simuler le coût d'une compensation totale de ses émissions, sur la base d'un coût de la tonne carbone moyen,
- du niveau d'exigence de Résistex, et ses enjeux en terme de responsabilité environnementale et d'image, notamment au vu de son positionnement Marché et de sa stratégie.

### **La diminution des émissions de GES**

La première étape de cette trajectoire est l'état des lieux le plus précis possible sur nos émissions de Gaz à Effet de Serre. Un premier Bilan carbone avait été réalisé en 2009, permettant de pointer sur l'étape « utilisation des luminaires mis sur le marché par Résistex ». Résistex avait travaillé à faire baisser la consommation moyenne de ses luminaires et ainsi obtenu une baisse de 40% de ses émissions en 8 ans. Prenant l'année 2019 comme référence, puisque les activités de 2020 ont été perturbées par la Covid 19, un nouveau Bilan des émissions de GES a été réalisé ; il s'étendait aux 3 « scopes » et visait un résultat précis de tous les postes de l'entreprise.

Ces résultats doivent être finement interprétés pour élaborer un plan d'action de diminution de GES et en démarrer la mise en œuvre. Le plan d'action doit être soutenu au maximum par les institutions qui encouragent la transition écologique et notamment par Région SUD au travers de son action d'accompagnement collective CEDRE et par l'ADEME.

Ainsi la démarche de progrès va s'étendre au cycle de vie entier des produits, au bâtiment de l'entreprise ainsi qu'aux comportements et processus qui impactent les consommations en ressources de toutes natures.

Les émissions des produits recouvrent celles qui sont maîtrisées par nos fournisseurs ou producteurs et celles sur lesquelles Résistex a un impact, au travers des étapes conception de produits, conception d'emballages, transports. Des auto-évaluations seront lancées auprès des fournisseurs de Résistex dont le suivi, à l'issue de l'établissement d'une cartographie des risques fournisseurs, apparaît comme prioritaire.

Le projet de rénovation du Bâtiment de Résistex est une opportunité dans le cadre de sa trajectoire de décarbonation : il s'agit d'en diminuer les émissions, mais plus encore de mettre en place, à cette occasion – avec le soutien des institutions et financeurs de la Transition - les équipements les plus performants pour que le bâtiment joue un rôle de démonstrateur dans une Métropole où l'ambition écologique tient une place importante mais ne se matérialise pas encore souvent de façon exemplaire. Les comportements sont également importants : c'est pourquoi les engagements de la charte eco-gestes, rédigée et signée par les collaborateurs de Résistex fin 2019, nécessitent d'être rappelés et ravivés chaque année, et les progrès mesurés.

### **Les actions de compensation**

Conscient que la réduction des émissions en GES de Résistex trouvera ses limites, d'une part en ce qui concerne ses propres bâtiments qui – même après leur rénovation thermique– resteront empreints des défauts d'une construction ancienne, d'autre part en ce qui concerne la phase utilisation de ses produits d'éclairage, Résistex a commencé à participer à des **projets de captage du CO2**.

Au travers d'une première expérience de mécénat, Résistex contribue actuellement à l'entretien et la rénovation de forêts privées.

Dans un deuxième temps, l'engagement dans un projet labellisé Bas Carbone pourrait lui permettre d'acheter des « crédits carbone » pour compenser une partie des émissions. Toujours dans la logique de son rôle d'ambassadeur et d'inspirateur, Résistex pourrait porter la mise en place d'un projet labellisé Bas Carbone partagé avec les entreprises du Global Compact France dont le Président de Résistex est un des administrateurs.

En attendant que ces actions de compensation permettent de réellement compenser les émissions de Résistex, l'engagement financier dans le mécénat environnemental devrait augmenter chaque année. Le rythme de cette augmentation sera précisé dans notre agenda 2030.

### **Mesure des résultats**

En 2022, la publication sur la plateforme ADEME des consommations énergétiques de l'entreprise dans le cadre du « Décret tertiaire » permettra de poser les premières références pour des données mesurables chaque année.

TDB

Ce bilan devra pouvoir être mis à jour chaque année de façon autonome par Résistex.

Bilan tenant compte de la compensation si elle est labellisé bas carbone : permet de voir la trajectoire vers la neutralité carbone

### **L'implication des salariés**

Elle constitue un levier pour la réussite de ce projet en s'appuyant sur leur expertise et leur engagement sur le terrain. Des actions de sensibilisation et/ou formation sur le sujet seront mises en place pour tous les collaborateurs dont certains pourraient devenir des « Eco-driver », c'est-à-dire des conducteurs du changement.